

Le passage en force de *Linky* suscite la révolte

Déploiement accéléré, passages en force, ignorance des questions des usagers... *Enedis*, le promoteur du compteur communicant *Linky*, provoque des levées de boucliers dans les communes, des débats au Parlement et une forte opposition. Dans une enquête en cinq volets, *Reporterre* passe au crible le dossier : méthodes de pose, santé, protection des données, utilité écologique... Premier volet.

☐ Cet article est le premier d'une enquête en cinq volets que *Reporterre* consacre au compteur *Linky*.

"Enedis m'a obligée à barricader mon compteur. Maintenant, il est scellé."

Dans un café d'Oullins, en bordure de Lyon, Sandrine est venue accompagnée d'autres membres du collectif *anti-Linky Sud-Ouest Lyonnais (SOL)*. Autour de la table, chacune feuillette son propre dossier pour vérifier les informations qu'elles partagent : extraits de presse, documents d'*Enedis*, notes et études s'y mélangent. À tour de rôle, elles racontent leur première expérience avec le compteur controversé.

*"Des installateurs m'ont appelé un jour : ils étaient en bas de chez moi, garés dans la rue. Je n'ai pas voulu les faire entrer. Ils m'ont expliqué que c'était obligatoire, que j'allais devoir payer des frais supplémentaires si je refusais l'installation d'un compteur *Linky*", raconte Jocelyne en sirotant un thé.*

*"Quand des installateurs viennent chez vous, sans avertissement, poser un *Linky*, ça peut donner l'impression d'une intrusion dans la vie privée. Ça touche au foyer, à l'intime", ajoute sa voisine Marie-France.*

Pourtant, selon ses défenseurs, le *Linky* serait un bond en avant : véritable outil de la transition énergétique, le compteur communicant pourrait mieux informer ses usagers de leur consommation électrique, permettre une connaissance plus fine du réseau et de ses besoins pour les fournisseurs d'énergie, raccorder plus facilement les installations d'énergies renouvelables chez les particuliers...

Mais nombreux sont ceux qui se méfient du *Linky*, qui est accusé de tous les maux :

"Il enverrait des ondes néfastes pour la santé",

*"il permettrait à *Enedis* d'espionner les foyers et d'en revendre les informations",*

"il serait imposé de force ou par la ruse par des installateurs peu scrupuleux, sans possibilité de le refuser",

"il ne servirait pas la transition écologique, mais l'intérêt financier d'Enedis"...

Des interrogations légitimes, auxquelles Reporterre a cherché les réponses.

Pour comprendre cette défiance, il faut revenir quelques années en arrière. En 2008, une étude comparative internationale réalisée par Capgemini pour le compte de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) poussait la France à déployer chez tous les consommateurs en basse tension un compteur "communicant".

En 2009, une directive européenne soumettait le choix de la généralisation des compteurs communicants à une analyse coût-bénéfice favorable et à une décision souveraine de chaque État membre de l'UE. Les premiers tests ont lieu en France dans la région lyonnaise et en Indre-et-Loire en 2010, et il est alors baptisé "Linky".

"Enedis menace les personnes qui refusent le Linky d'une procédure au civil"

Si certains pays, telle l'Allemagne, ont choisi un déploiement limité, la France s'est engagée à remplacer les compteurs électriques de tous les foyers français grâce aux efforts d'Enedis, ex-ERDF et filiale à 100 % du groupe EDF.

"Aujourd'hui, 11 millions de familles disposent du Linky," précise Enedis à Reporterre, "nous en installons 30.000 par jour, pour atteindre les objectifs posés par la Commission européenne et la CRE."

Soit 35 millions de compteurs communicants d'ici 2021. Une opération massive et un calendrier serré... Mais par des opérations de pose à marche forcée sans prendre en considération les doléances des usagers, Linky s'est aliéné la population.

Il faut dire que les méthodes d'installation d'Enedis sont pour le moins expéditives : pour réussir sa mission, l'entreprise incite ses installateurs à poser coûte que coûte les compteurs, même quand les habitants s'y opposent. En témoigne une fiche de conseil distribuée aux techniciens, qui rappelle qu'

"Enedis ou l'Entreprise de Pose mandatée est en droit d'accéder au compteur, même situé dans les parties privatives d'une propriété ou copropriété, dans la mesure où il s'agit de l'une de ses missions légales".

Qu'importe alors l'avis des usagers, le remplacement s'effectue parfois sans qu'ils ne soient informés du jour de l'intervention pour peu que le compteur soit positionné sur leur palier ou aux abords de leur propriété, et que la présence des habitants ne soit pas nécessaire pour y accéder.

La même fiche précise les situations pouvant être rencontrées et la conduite à adopter au cas par cas. Dans celui où un cadenas ou des affiches interdisent l'accès au compteur, il est recommandé de "ne pas en tenir compte", de "casser le cadenas si besoin" pour "remplacer les compteurs".

Une "erreur de communication", s'excuse Enedis, qui affirme à Reporterre avoir suspendu la production et l'envoi de ces consignes. Quant aux appareils qui se situent au sein même d'un logement, certains sous-traitants n'hésiteraient pas à user de la ruse pour entrer dans les foyers.

"Un installateur est venu un matin, ma colocataire lui a ouvert, et il lui a expliqué que j'avais pris rendez-vous ce jour-là. Ce n'était pas le cas. Quand je suis revenu le soir, le compteur était installé", témoigne Nolwenn, habitante du 19^e arrondissement de Paris.

Quand un usager s'oppose à la pose d'un compteur Linky, il lui est régulièrement répondu qu'il n'a pas le droit de le refuser.

"Enedis menace les personnes qui refusent le Linky d'une procédure au civil pour les forcer à leur donner accès", assure M^e Magarinos-Rey, avocate de maires anti-Linky. "On a vu une grande quantité de lettres annonçant ça, mais pour l'instant aucune procédure."

Des affirmations que réfute catégoriquement Enedis, mais que maintient la juriste, documents à l'appui. Certains témoins contactés par Reporterre affirment également avoir subi un harcèlement téléphonique des équipes d'Enedis pour leur imposer des compteurs.

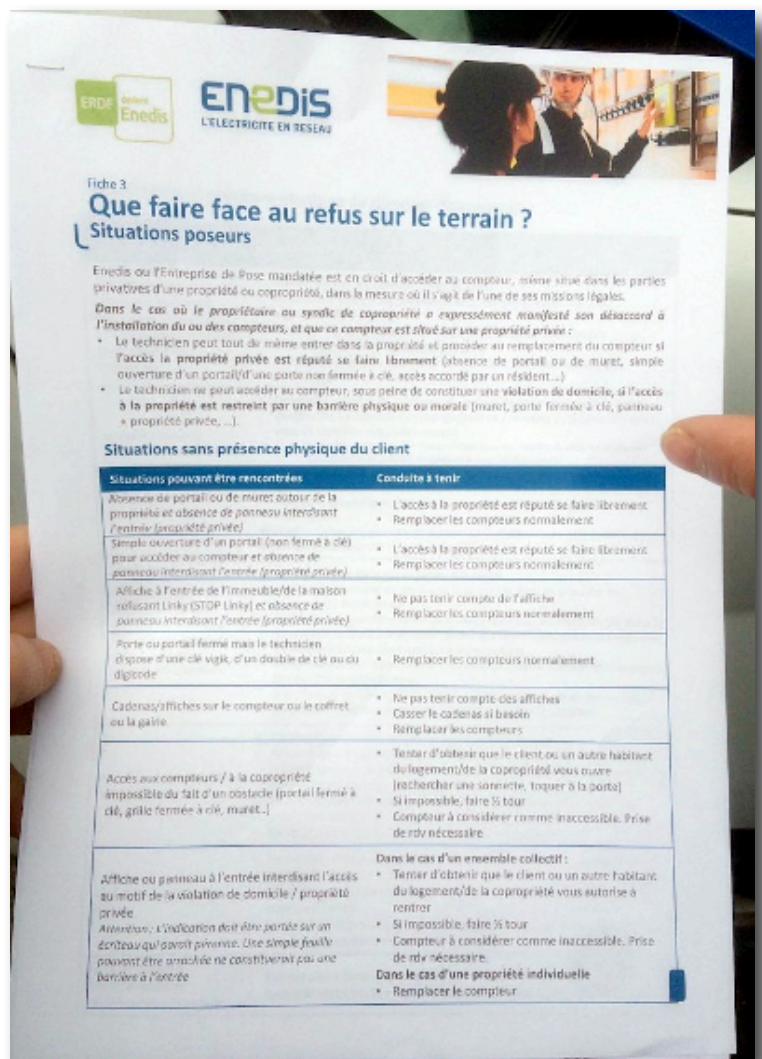
Le distributeur d'énergie utiliserait un double langage, selon M^e Magarinos-Rey :

"Enedis dit de temps en temps dans les médias "pour les personnes qui refusent, nous n'installerons pas de compteur". Mais pour l'instant, c'est du vent. Ils continuent de forcer l'accès aux compteurs."

Parmi les anti-Linky, nombreux sont ceux qui ont fait savoir par lettre recommandée leur opposition à la pose de l'appareil dans leur logement.

Mais ces missives sont restées lettres mortes.

"Les usagers ne peuvent pas vraiment refuser", explique M^e Magarinos-Rey, "le pouvoir réglementaire a prévu le déploiement de ces compteurs qui, rappelons-le, n'appartiennent pas aux particuliers. Il n'y a qu'une solution : il faut saisir le tribunal civil en demandant à ce que le compteur ancien soit réinstallé, ou en mesure de prévention que le compteur ne soit pas remplacé."



Rebutés par les méthodes d'Enedis, des groupes anti-Linky ont éclos à travers le territoire français.

"Psychologiquement, il faut du collectif. Seuls, nous ne pouvons pas nous dresser", explique Sandrine, du collectif anti-Linky Sud-Ouest lyonnais.

Ces petits groupes locaux ont initié leur propre campagne contre les compteurs, s'associant pour rédiger des lettres de refus, faisant des ateliers pour verrouiller à plusieurs les compteurs mécaniques à l'aide de briques et de grilles en fer... Voire, dans certains cas, en organisant des tours de garde pour vérifier que les techniciens ne viendraient pas installer des compteurs en leur absence.

Pour pallier le manque d'information du distributeur d'électricité, des conférences sur le Linky sont régulièrement organisées dans l'Hexagone par des militants anti-Linky et par des communes circonspectes sur le nouveau compteur.

Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire (Gironde), l'une des premières villes à s'être opposé au compteur communicant, en a animé "plus de 80" depuis le déploiement des compteurs. Il anime le site [Refus Linky](#)



"On n'a peut-être pas suffisamment informé quand on a lancé le projet"

Cette opposition au compteur Linky a su trouver une oreille auprès des maires des petites ou grandes localités. Selon Stéphane Lhomme,

"plus de 400¹ communes ont pris des délibérations ou des arrêtés à l'encontre des compteurs Linky".

Dans la majorité des cas, les élus locaux demandent le respect du choix des habitants de refuser le compteur ou d'obtenir de plus amples informations sur les enjeux sanitaires et de collecte des données effectuée par les compteurs. Au risque de provoquer les foudres des préfets.

Dans l'Isère, la maire de Réaumont s'est retrouvée devant le tribunal administratif² pour avoir pris un arrêté contre l'installation des compteurs Linky dans sa commune au nom du principe de précaution. L'État a contesté cette décision en justice en septembre dernier. Ce scénario s'est reproduit dans différentes communes à travers l'Hexagone.

"Systématiquement, les délibérations et les arrêtés qui sont pris sur la base de nos modèles sont attaqués soit par Enedis, soit par les préfetures", explique M^e Magarinos-Rey.

Si les élus locaux voient retoquer leurs décisions, le débat s'est hissé jusqu'à l'Assemblée nationale et au Sénat. Un amendement défendu par les députés *France insoumise* contre l'installation des compteurs a essuyé un premier échec lorsqu'il a été proposé. La sénatrice de Gironde Florence Lassarade (LR) a elle-même proposé deux amendements sur le projet de loi sur le règlement général

¹ 652 à la date du 31 Mai 2018 - Compteur [ici](#)

² <https://www.ledauphine.com/isere-sud/2018/03/09/compteurs-linky-reaumont-au-tribunal-administratif>

de la protection des données personnelles concernant les informations fournies pour les compteurs Linky, mais ils ont eux aussi été refusés par ses collègues³.

Le 9 avril dernier, dans Le Parisien⁴, l'ancienne ministre Corinne Lepage a demandé au gouvernement de mener une étude pour déterminer quel impact sur la santé auraient les compteurs. Si le gouvernement reste coi, elle menace de lancer un recours collectif "au nom des maires et des citoyens" contre l'État devant le tribunal administratif.

Après avoir essuyé le feu des critiques depuis le déploiement du Linky, Enedis tente aujourd'hui de faire amende honorable.

"On n'a peut-être pas suffisamment informé quand on a lancé le projet", regrette le distributeur d'électricité, "on n'a pas cru qu'il y aurait une telle contestation. On se rend compte aujourd'hui qu'il faut renforcer l'accompagnement. Nous allons voir de plus en plus tôt les communes pour organiser la venue des nouveaux compteurs, et faisons beaucoup plus de réunions sur les territoires."

De bonnes intentions, mais bien à rebours de la contestation.

Reste à savoir si le Linky est réellement un danger pour la santé et la protection des données personnelles de ses usagers. Des questions sur lesquelles reviendra Reporterre dans les jours qui viennent.

☐ Suite de notre enquête demain

Lire aussi : [Face aux méthodes brutales pour imposer le compteur Linky, la résistance grandit](#)

Source : Moran Kerinec pour Reporterre

Dessin : © [Tommy](#)/Reporterre

Photo : © Moran Kerinec/Reporterre

³ <https://www.capital.fr/economie-politique/linky-apres-lassemblee-le-senat-refuse-aux-consommateurs-le-droit-de-rejeter-le-compteur-1279013>

⁴ <http://www.leparisien.fr/societe/ils-veulent-la-peau-de-linky-08-04-2018-7653696.php>